

Département
de la COTE D'OR

Arrondissement de
BEAUNE

Convocation du
25 janvier 2023

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DES AGGLOMERATIONS DE BEAUNE,
NUITS-SAINT-GEORGES ET GEVREY-CHAMBERTIN**

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 01 FEVRIER 2023 – 18H

PRESENTS :

PREsIDENT : Pierre BOLZE

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud :

Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Pierre BROUANT, Jean-Claude BROUSSE, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Philippe JACQUELIN, Sébastien LAURENT, Pascal MALAQUIN, Jean MAREY, Rémy MORIN, Michel QUINET, Gérard ROY, Philippe RUPIN, Jean-Christophe VALLET.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Philippe BALIZET, Pascal BORTOT, Gilles CARRE, Alain CARTRON, Dominique VERET.

EXCUSES :

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud :

Sandrine ARRAULT, Céline DANCER, Gérard GREFFE, Sylvain JACOB, Jean-Pascal MONIN, Didier SAINT-EVE, Alain SUGUENOT, Denis THOMAS, Guy VADROT.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Jacques BARTHELEMY, Olivier BAYLE, Michel CADOUX, Valérie DUREUIL, Pascal GRAPPIN, Christophe LUCAND, Hubert POUULOT.

POUVOIRS :

- Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON
- Michel CADOUX a donné pouvoir à Gilles CARRE
- Hubert POUULOT a donné pouvoir à Pascal BORTOT
- Didier SAINT-EVE a donné pouvoir à Xavier COSTE
- Alain SUGUENOT a donné pouvoir à Pierre BOLZE

SECRETARE DE SEANCE : Jean MAREY

Avec 21 élus présents, le quorum de 19 élus est atteint, le comité peut valablement délibérer.

Pierre BOLZE, Président du syndicat mixte du SCoT, ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente du 06.07.2022
- Délibérations :
 - o C 23/01 – Rapport d'activité 2022
 - o C 23/02 – Débat d'Orientation Budgétaire
 - o C 23/03 – Fixation d'une tarification de reproduction
 - o C 23/04 – Avis sur le projet arrêté de PLU de Chorey-les-Beaune
- Point sur la procédure de SCoT et sur les avis des Personnes Publiques Associées

Le Procès-Verbal de la séance précédente en date du 06 juillet 2022 est adopté.

Pierre BOLZE présente la délibération C 23/01 portant sur le rapport d'activité pour l'année 2022. Il revient sur l'historique du contentieux sur la commune d'Echevonne et rappelle que le jugement a réaffirmé l'application des prescriptions paysagères du SCoT au sein des communes en RNU.

Aucune intervention n'a lieu, le comité syndical acte le rapport d'activité.

Il présente ensuite la délibération C 23/02 portant sur le débat d'orientation budgétaire. Il précise que finalement le crédit de 4000€ à 6000€ destiné à couvrir les frais d'avocat n'est plus d'actualité puisque le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi de la partie adverse, l'intervention de l'avocat n'étant pas nécessaire, aucune prestation ne sera facturée. Le comité syndical prend acte du débat d'orientation budgétaire.

Il présente la délibération C 23/03 relative à la fixation d'une tarification de reproduction. La délibération n'appelle pas de remarques, le comité syndical acte à l'unanimité les tarifs proposés.

Il donne ensuite la parole à Sandra COUDERT, chargée de mission SCoT afin de présenter la délibération C 23/04 relative à l'avis sur le projet arrêté du PLU de Chorey-les-Beaune.

Lors de la présentation du projet communal de création de logement, Michel QUINET s'étonne du peu de logements prévus en neuf compte tenu des possibles rétentions foncières, ainsi que de l'absence de zones économiques prévues au nord de Beaune ce qui risque d'engendrer une congestion sur le péage sud.

Il est rappelé qu'il s'agit du projet porté par la commune, avec la volonté de ralentir un peu son développement par rapport aux dernières années, qui ont vu un fort développement résidentiel.

A l'unanimité, le comité syndical donne un avis favorable sous réserve d'intégration des points détaillés.

Pierre BOLZE informe le comité syndical du jugement du tribunal administratif du 12 janvier relatif à l'annulation du SRADDET au 01 janvier 2025.

Il procède ensuite à un point sur la procédure d'enquête publique de la révision du SCoT et sur les avis des PPA reçus.

La séance se termine, Pierre BOLZE remercie les participants de leur présence et clôt la séance.

Le secrétaire de séance
Jean MAREY



Le Président du Syndicat,
Pierre BOLZE

